

Catalogue Formations

2023 - 2024



Formations organisées par la FD CIVAM 30
à destination des agricultrices, agriculteurs,
porteuses et porteurs de projet

Spécial : PPAM - Plantes sauvages - Cosmétiques



PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

AGRICULTURE BIO

AGROFORESTERIE

TRANSFORMATION



DIVERSIFICATION

ACCUEIL ÉDUCATIF À LA FERME

AGRITOURISME

OUTILS & COMMUNICATION



www.civamgard.fr

Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

Comment m'inscrire ?

L'inscription à toutes nos formations s'effectue en ligne !

Conditions générales

Pour connaître les conditions d'accès et les conditions générales, reportez-vous en pages 6 et 7.

→ **Inscrivez-vous le plus tôt possible et jusqu'à 5 jours ouvrés avant la formation.**
Au delà, informez-nous de votre inscription au 06 33 29 91 44, une fois le formulaire complété.

Lien vers le formulaire d'inscription CIVAM 2023-2024, cliquez ici.

Je m'inscris via le formulaire en ligne

1



Pensez à sélectionner "Recevoir une copie en fin de formulaire" pour garder une trace de votre inscription ! Pour les éventuelles formalités administratives, c'est l'organisme CORAL qui prendra contact avec vous, 1 à 2 semaines avant la formation

• Vous pouvez bien sûr remplir plusieurs bulletins au cours de la saison, au fur et à mesure de vos choix de formation.

• *Vous ne pouvez pas accéder au bulletin en ligne ? Vous avez une question ?* N'hésitez pas à nous envoyer un mail (formation@civamgard.fr) ou à nous appeler 06 33 29 91 44. Nous vous renverrons le lien et/ou nous organiserons une inscription par téléphone ou par voie postale.

Catalogue 2023 - 2024 de la FD CIVAM du Gard Téléchargez-le ici !

Retrouvez toutes nos formations (87 au total) !

2

Nous vous invitons à adhérer à la Fédération Départementale des CIVAM du Gard*



Je me connecte sur le site Internet d'HelloAsso (www.helloasso.com) pour accéder au bulletin d'adhésion en ligne : taper "FD CIVAM du Gard" dans la barre de recherche à côté du logo d'Helloasso.

...pour soutenir le développement de l'**agroécologie** et de l'**agriculture biologique (AB)**.

...et bénéficier de nos services.

Voir les conditions d'adhésion en page 71.

► **Si vous êtes de l'Hérault,** l'adhésion s'effectue auprès du CIVAM Bio 34. Renseignement au 04 67 06 23 90 ou sur : <https://bio34.com/adherez>



Pensez au co-voiturage !

Peu de temps avant la formation, nous communiquons (après accord préalable) les coordonnées des participants à la formation afin de vous permettre d'organiser du co-voiturage.

Foire aux questions !

Vous avez une question sur une formation en particulier ? Contactez le responsable indiqué sur la fiche de la formation.

Le lieu n'est pas mentionné ?

Cela signifie que nous choisirons le lieu de la formation en tenant compte au mieux des personnes inscrites et de leur localisation géographique.

A47

• Découvrir la filière PPAM et ébaucher son projet

Durée 2 jours

DATES

5 et 12 Décembre 2023

Lieu Sommières

Intervenant

Gérard Deleuse,
Chargé de mission filière PPAM - Interbio Occitanie

Public

Toute personne souhaitant s'informer sur la filière PPAM et/ou s'installer ou se diversifier en PPAM



Objectifs

- Connaître les différentes filières de plantes à parfum aromatiques et médicinales en agriculture biologique (AB) et les produits qui en sont issus.
- Comprendre les points clés de réussite d'un projet de production de PPAM en AB.

Programme

- **Présentation de la filière PPAM :** nationale, régionale, départementale : acteurs économiques tendances des marchés, organismes d'appui.
- **Les options possibles pour la transformation et la commercialisation.**
- **La production :** choix des espèces, des parcelles. Présentation de 2 itinéraires techniques : étapes préalables à l'implantation, désherbage, choix des plants, fertilisation...
- **La transformation :** matériel, technique, investissements...
- **Visite d'exploitation et discussion autour d'une parcelle** (2 demi-journées) : retours d'expériences sur l'installation et les premières années de production.

Inscrivez-vous page 4 -

Juliette BELLAY - 06 03 71 21 43 - bellay@civamgard.fr

A48 • Les étapes avant l'implantation de PPAM jusqu'à la récolte

Durée 2 jours + 2h à distance

DATES 9, 16 Janvier 2024

Lieu Sommières et visites de parcelles (lieux à préciser)

Intervenant

Gérard Deleuse,
Chargé de mission filière PPAM - Interbio Occitanie

Pré-requis : être déjà « initié » aux PPAM ou avoir suivi la formation « A47 - Découvrir la filière PPAM »

Cette formation comprend un module à distance de 2h présentant la filière PPAM.

Inscrivez-vous page 4 - Contact : Juliette BELLAY - 06 03 71 21 43 - bellay@civamgard.fr

Objectifs

- Comprendre les clés de réussite d'une implantation de PPAM.
- S'approprier les principales opérations culturales : gestion des adventices et récolte.

Programme

- **Présentation des conditions de réussite de l'implantation d'une parcelle de PPAM** en fonction des conditions pédoclimatiques, des plants et du matériel disponible (type de plants et outils)
- **Focus important sur les étapes avant l'implantation :** préparation du sol, choix de parcelle, périodes d'implantation, opérations post-plantation.
- **Les particularités des jeunes plants de PPAM** et l'utilisation précise de matériels de désherbage spécifiques.
- **La récolte :** stades et matériel de récolte.
- **Visite des parcelles.**



A49 • Ravageurs et maladies en PPAM : comment lutter et s'adapter ?

Durée 1 jour
DATE 24 Octobre 2023
Lieux Sommières
 + visite parcelle
Intervenant Pierre-Yves Mathonnet, formateur spécialisé

Les PPAM ont la réputation d'être rustiques. Toutefois, le développement des PPAM peut être inhibé par des champignons, micro-organismes, virus et insectes. Anticipation et protection permettront d'assurer la réussite de votre culture.

Objectifs

- Comprendre quels sont les facteurs favorisant le développement des principales maladies des PPAM, ainsi que le cycle écologique de leurs ravageurs.
- Connaître les méthodes de prévention et de lutte.

Programme

- Tour de table sur l'expérience des participants vis-à-vis des ravageurs et maladies
- Présentation des ravageurs et maladies rencontrés en PPAM
- Identification des facteurs aggravants liés à l'agrosystème, et des leviers agronomiques à utiliser pour ralentir l'émergence des ravageurs.

• Présentation des produits utilisables en bio, leur efficacité et conditions d'utilisation.

• Visite d'une exploitation confrontée à une attaque : modalités de traitement, stratégie mise en place

• **Mise en pratique** : dosage d'un produit et réglage d'un pulvérisateur ; itinéraire technique d'une infrastructure agroécologique.



Inscrivez-vous page 4 - Contact : Juliette BELLAY - 06 03 71 21 43 - bellay@civamgard.fr

E

• Transformer des PPAM et commercialiser des huiles essentielles

A51

Durée 2 jours +
 2h à distance
DATES 16, 18 Avril 2024
Lieux Sommières et Ganges
Intervenant Gérard Deleuse, filière PPAM - Interbio Occitanie
Public
 Toute personne produisant des PPAM ou cours d'installation

Pré-requis : être déjà «initié» aux PPAM ou avoir suivi la formation «A47 - Découvrir la filière PPAM»

Cette formation comprend un module à distance de 2h présentant la filière PPAM.

Objectifs

- Comprendre les principes physico-chimiques, la réglementation et les aspects techniques (matériel, coût, dimensionnement) nécessaires à la transformation des huiles essentielles (HE).
- Approcher les différents postes de dépenses liés à la transformation / commercialisation.
- Être en mesure de définir un positionnement adapté pour ses produits, et être au courant des réglementations qui s'appliquent sur la vente de PPAM.

Programme

Transformer des PPAM en HE :

- Les principes physico-chimiques de la distillation, les modalités techniques à respecter pour une bonne distillation (matière première et alambic) ; nettoyage et maintenance des installations.
- Démonstrations sur un ou deux alambics différents (en cuivre et en inox, 200 et 400 L de capacité) et échange avec deux professionnels.

Commercialiser en HE :

- Réglementations pour produire et commercialiser des HE ou produits associés.
- Échanges avec un.e producteur de produits issus des HE : gamme, marché, conditionnement, établissement du prix.

Inscrivez-vous page 4 - Contact : Juliette BELLAY - 06 03 71 21 43 - bellay@civamgard.fr

A50 • Transformer et commercialiser des PPAM en plantes sèches

Durée 2 jours +
 2h à distance
DATES 6, 15 Février 2024
Lieux Sommières et Monoblet
Intervenant Gérard Deleuse, Chargé de mission filière PPAM - Interbio Occitanie
Public
 Toute personne produisant des PPAM ou cours d'installation

Pré-requis : être déjà «initié» aux PPAM ou avoir suivi la formation «A47 - Découvrir la filière PPAM»

Cette formation comprend un module à distance de 2h présentant la filière PPAM.

Objectifs

- Comprendre comment obtenir des produits de qualité, la réglementation et les aspects techniques (matériel, coût, dimensionnement) nécessaires à la transformation en plantes sèches.
- Approcher les différents postes de dépenses liés à la transformation / commercialisation.

Programme

Transformer en plantes sèches et produits dérivés :

- Comment obtenir des produits de qualité ? Quelles méthodes liées à l'élaboration de sirops et plantes séchées ? Quelles modalités techniques (matériel de cuisson ou de séchage..)?
- Dimensionnement de l'atelier de transformation.
- Visite d'une exploitation agricole qui transforme et commercialise une

• Être en mesure de définir un positionnement adapté pour ses produits, et être au courant des réglementations qui s'appliquent sur la vente de PPAM (focus sur les produits alimentaires tels que tisanes, sirops).

gamme variée de produits issus du séchage des PPAM.

Commercialiser les plantes sèches et produits dérivés :

- Réglementation à respecter pour commercialiser ses produits (exercice appliqué sur l'étiquetage des tisanes).
- Rencontre avec un producteur pour échanger sur sa stratégie commerciale.

Inscrivez-vous page 4 - Contact : Juliette BELLAY - 06 03 71 21 43 - bellay@civamgard.fr

L

PPAM & Plantes sauvages

On est souvent loin d'imaginer toute la diversité de plantes sauvages, aromatiques, médicinales ou comestibles, présente sur son terrain ! Ce cycle de formations vous permettra de mieux connaître votre environnement, son potentiel de culture et de cueillette,

les bienfaits des plantes sauvages, mais aussi d'imaginer des animations à la ferme ou encore une activité de transformation ! La formation alterne théorie et pratique au travers des sorties terrain et travaux pratiques, qui se feront grâce

aux plantes récoltées. L'ensemble de ce cycle de 6 formations est animé par Florence FAURE-BRAC, botaniste spécialisée en plantes sauvages (Lo Gafarot - Herborisations gourmandes).

• Reconnaître et utiliser les plantes sauvages comestibles et médicinales de son exploitation

A52

Durée 4 jours
DATES 12, 13 Mars & 23, 24 Avril 2024
Lieux chez les stagiaires et en salle



Objectifs

- S'approprier des méthodes de détermination des plantes sauvages dans leur milieu et des méthodes de vérification (comestibilité, propriétés médicinales).
- Connaître les règles de cueillette.
- S'initier à l'utilisation des plantes sauvages dans le respect de la réglementation en vigueur.

Programme

- **Sorties terrain** : Lecture du paysage, éléments de botanique, observation et description des différentes espèces, potentiel de cueillette du site, règles de cueillette
- Outils de détermination et de vérification des plantes
- **Travaux pratiques** : préparation à froid (séchage, macérations dans l'eau, l'huile, le vinaigre) pour plantes médicinales, et diverses recettes de cuisine, en fonction de la cueillette !

La question du statut juridique, social et fiscal de la cueillette sera abordée.

Inscrivez-vous page 4 - Contact : Stéphanie HOSFORD - 06 33 29 91 44 - hosford@civamgard.fr

A53 • Préparations à chaud et à froid à base de plantes médicinales sauvages

Durée 1 jour

DATE 30 Avril 2024

Lieux chez les stagiaires

Objectif

- Apprendre à réaliser des transformations plus complexes, dans le respect de la réglementation en vigueur

Programme

- L'extraction des composés chimiques des plantes (quel solvant pour quelle plante ?).
- Notions sur la réglementation de la vente de plantes médicinales.
- Réalisation de transformations à base de plantes médicinales à chaud et à froid (sirop, onguent, cataplasme, alcoolature).

Pré-requis :

Pour participer aux formations d'approfondissement A53, A54, A55, il est nécessaire d'avoir réalisé le cycle de base de 4 jours (A52) ou d'être déjà formé à la botanique des plantes sauvages.

Inscrivez-vous page 4 - Contact : Stéphanie HOSFORD - 06 33 29 91 44 - hosford@civamgard.fr

Pré-requis : Pour participer aux formations d'approfondissement A53, A54, A55, il est nécessaire d'avoir réalisé le cycle de base de 4 jours (A52) ou d'être déjà formé à la botanique des plantes sauvages.

• Animer une sortie botanique sur sa ferme

Durée 1 jour

DATE 7 Nov. 2023

Lieux chez les stagiaires



Nombre de producteurs et productrices aime partager leur métier avec leur public, mais ne sait pas toujours comment animer un moment de transmission. Pendant une journée, vous vivrez une sortie botanique en tant que participant/participante, puis en tant qu'animateur/animateur.

Inscrivez-vous page 4 - Contact : Stéphanie HOSFORD hosford@civamgard.fr

Objectifs & Programme

- Être capable d'imaginer et de préparer une animation simple comme une sortie botanique sur sa ferme
- Réaliser une séquence de sortie botanique.
- Temps d'échanges entre stagiaires : mise en commun des outils d'animation et analyse des différentes séquences réalisées.

A54

• Botanique et cueillette sauvage au Mont Aigoual

Durée 1 jour

DATE 18 Juin 2023

Lieu Mont Aigoual

Inscrivez-vous page 4 -

Contact : Stéphanie HOSFORD
06 33 29 91 44

hosford@civamgard.fr

Objectifs

- Apprendre à déterminer les plantes d'un milieu sauvage montagnard.
- Être capable de trouver des informations sur la réglementation de la cueillette en milieu sauvage, et en particulier dans le Parc national des Cévennes.
- Ancrer des gestes de cueillette respectueux de la ressource naturelle.

Programme

Lecture de paysage, détermination et reconnaissance d'espèces sauvages, notion de milieu naturel, règles de cueillette en milieu sauvage, statut de protection des plantes.

A55

• Gemmothérapie : arbres en hiver et cueillette de bourgeons

Durée 3 jours

DATES 20 Février & 21, 22 Mars 2024

Lieux Sumène - Chez les participants

Intervenante

Florence Faure-Brac,
Lo Gararòt - Herborisations gourmandes

La gemmothérapie est une branche récente de la phytothérapie. Elle consiste en l'utilisation de jeunes tissus - bourgeons, jeunes pousses, radicelles - d'une soixantaine d'essences d'arbres européens. La cueillette est minutieuse et exigeante, elle s'inscrit avec précision dans la saison pour un stade optimal d'épanouissement au moment de la récolte.

Les arbres sont souvent les grands oubliés silencieux de la phytothérapie.

Objectifs & Programme

- Apprendre à observer bourgeons, jeunes pousses, radicelles et les reconnaître en hiver, avant la période de débouillage (février).
 - Repérer le stade de récolte et expérimenter cette cueillette un peu particulière sans abîmer l'arbre (mars).
 - Préparer un macérat glycéринé pour un usage familial et enrichir ainsi vos capacités à prendre soin de vous (mars).
- Au cours de ces trois journées d'initiation, nous découvrirons ce qu'est un arbre, ce qu'est un bourgeon, et nous dégusterons quelques macérats. Ceux-ci sont soumis à la réglementation des Compléments Alimentaires.

Inscrivez-vous page 4 - Contact : Stéphanie HOSFORD - 06 33 29 91 44 - hosford@civamgard.fr

Participez à notre plate-forme dédiée à l'Agroécologie !



E3 • S'initier à la fabrication des cosmétiques



Durée 3 jours
+ 2h à distance

DATES 25, 26 Janvier,
1^{er} Fév. 2024

Lieu Sommières

Intervenants

Jean-Christophe Tétu,
Docteur en pharmacie,
évaluateur sécurité des pro-
duits cosmétiques, enseignant
en aromathérapie
Cristine LATEULE,
Artisane cosmétiques

A travers cette formation théorique et pratique, vous trouverez les bases de la fabrication de produits cosmétiques, à partir de produits naturels (lait, produits de la ruche, huiles, plantes...).

Objectifs

- Acquérir les bases de la fabrication de cosmétiques artisanaux et de savons.
- Savoir réaliser des formulations simples.
- Connaître la réglementation des produits cosmétiques.

Programme

- La peau, ses fonctions, ses besoins.
- Principe de saponification à froid, mode opératoire et précautions d'usage.
- Les différents types d'extraction.
- Les ingrédients des produits cosmétiques.
- Les bonnes pratiques de fabrication, les règles d'hygiène.
- Travaux pratiques : fabrication de savons, baumes, huiles et cérats.
 - Le cadre réglementaire, la déclaration d'activité.
 - Initiation à la constitution d'un dossier d'information produit (DIP).

Inscrivez-vous page 4

Contact : Stéphanie HOSFORD

06 33 29 91 44

hosford@civamgard.fr

Une participation aux consommables de 20 € est à prévoir ; mais vous repartirez avec vos produits cosmétiques !

Vous souhaitez rédiger vous-même votre Dossier Information Produit : complétez cette formation par la journée D6 «Apprendre à rédiger son DIP»

• Apprendre à rédiger son DIP (Dossier Information Produit)

E5

Durée 1 jour
+ 2h à distance

DATE 11 Mars 2024

Lieu Sommières

Intervenant

Jean-Christophe Tétu,
Docteur en pharmacie
évaluateur sécurité des pro-
duits cosmétiques, enseignant
en aromathérapie

Le Dossier d'Information Produit ou DIP est un élément indispensable pour pouvoir mettre sur le marché vos produits cosmétiques.

Destiné à rassembler les informations relatives à votre produit, il est constitué de très nombreux chapitres dont les informations sont fournies en interne ou récupérées auprès des fournisseurs et partenaires. Hormis la partie concernant l'évaluation sur la sécurité du produit, qui doit être établie par une personne habilitée, il vous est possible de rédiger vous-même ce document !

Objectifs

- Maîtriser les éléments constitutifs d'un DIP.
- Amorcer la rédaction de son propre dossier.

Programme

- Présentation générale du DIP.
- Informations concernant le produit lui-même : formule qualitative et quantitative, stabilité, qualité microbiologique du produit, fiches de fabrication.
- Informations concernant le matériau d'emballage et d'éventuelles interactions avec le produit.
- Aspects toxicologiques concernant le produit fini et les ingrédients utilisés.
- Informations concernant l'usage et les retours d'utilisateurs.
- Accompagnement à la rédaction des DIP des participants.



Inscrivez-vous page 4 - Contact : Stéphanie HOSFORD - 06 33 29 91 44 - hosford@civamgard.fr

E4 • Utiliser les huiles essentielles en cosmétique

Durée 2 jours

DATES 27, 28 Février
2024

Lieux Sommières ou
Le Vigan

Intervenant

Jean-Christophe Tétu,
Docteur en pharmacie,
évaluateur sécurité des pro-
duits cosmétiques, enseignant
en aromathérapie



Utiliser des huiles essentielles en cosmétique ne s'improvise pas ! Ces journées de formation vous permettront d'acquérir des bases solides sur les huiles essentielles et leurs constituants, pour être capable de formuler des mélanges d'huiles essentielles en cosmétique.

Programme

- Huiles essentielles – définition, composition chimique, principaux constituants
- Avantages et inconvénients de l'application cutanée – toxicité cutanée – toxicité systémique - allergènes et réglementation.
- Propriétés des principales huiles essentielles utilisées et utilisables en cosmétique
- Principaux outils permettant de doser correctement les huiles essentielles dans vos formulations.
- Exercices pratiques sur les cas concrets des participants.



Photos : Espelida

Inscrivez-vous page 4 - Contact : Stéphanie HOSFORD - 06 33 29 91 44 - hosford@civamgard.fr



CORAL, l'organisme régional avec lequel nous mutualisons nos formations, assure le portage administratif de nos formations.

Une fois votre inscription réalisée et les possibilités de prise en charge étudiées avec nous, c'est CORAL qui se charge des éventuelles formalités administratives (vérification de l'éligibilité VIVEA, édition des devis et conventions pour les autres financements, etc.).

Une à deux semaines avant le début d'une formation, vous recevrez un mail de CORAL avec leurs CGV (Conditions Générales de Vente) ainsi que la fiche standardisée de la formation.

Contact CORAL : formation@coral-occitanie.org

Tél. 06 58 40 55 03

Contact FD CIVAM 30 : formation@civamgard.fr

Tél. 06 33 29 91 44

1 Public cible

Priorité aux exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires et porteurs de projet en cours d'installation

Le nombre de places étant limité, les premiers inscrits seront les premiers servis !

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles

Pour les autres personnes, contactez-nous afin de vérifier les possibilités de participation.

• Vous êtes bénévole d'une association et certaines de nos formations vous intéressent ? Contactez-nous, nous sommes susceptibles de vous y accueillir !

2 Coût et prise en charge des formations

→ Contributeur VIVEA

Contributeurs VIVEA
agricultrice ou agriculteur
chef d'exploitation,
cotisant solidaire, conjoint
collaborateur, aide familial,
associé d'exploitation

+

Porteurs de projet en PPP
(Plan de Professionnalisation Personnalisé)

=

Formation prise en charge par VIVEA
dans la limite du plafond
annuel de prise en charge
par VIVEA,
à 3 000 € pour 2023.

Reportez-vous pages 65 et 66 pour connaître, selon les formations choisies, le montant qui sera déduit de votre crédit annuel.

• IMPORTANT

• Consentement électronique :

peu de temps avant la formation, vous recevrez un mail de VIVEA vous demandant de donner votre accord pour la prise en charge de votre formation. Cela remplace la «fiche contributeur» qui était à remplir en début de séance. Il est impératif de cliquer sur «Je valide» avant de venir en formation.

• Pour plus de détails et pour connaître en cours d'année votre crédit disponible, consultez le [tutoriel sur le site web de VIVEA](#).

• Pour être pris en charge par VIVEA, vous devez être à jour de vos cotisations MSA : Une attestation pourra vous être demandée.

• Si vous êtes en parcours PPP, votre PPP doit mentionner la thématique de la formation. La prise en charge par VIVEA est conditionnée à l'impossibilité de mobiliser un autre financement (CPF, Pôle emploi...). Certaines thématiques de formation ne sont pas couvertes pour les parcours PPP, renseignez-vous auprès de votre conseiller PPP ou contactez-nous.

→ Salariés

Votre fonds de formation (ou OPCO, Opérateur de Compétences) peut prendre en charge tout ou partie de votre formation : contactez votre employeur.

Pour les salariés du secteur agricole, leur OPCO, OCAPIAT, au travers de son dispositif "Boost" Compétences", peut prendre en charge 45 % du coût de la formation, incluant les frais pédagogiques, ainsi qu'une indemnisation forfaitaire du temps de travail.

A titre d'ordre de grandeur, pour un coût journalier de 220 €, le reste à charge pour l'employeur est d'environ 85 €.

La demande de prise en charge peut être introduite avant ou même après la formation.

• Plus d'infos sur :

<https://www.ocapiat.fr/wp-content/uploads/fiche-de-presentation-BOOST-COMPETENCES-OCAPIAT.pdf>

et par mail : julie.benoit@ocapiat.fr

Nous nous chargeons, avec CORAL, de fournir toutes les pièces du dossier (devis, convention, programme). N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions !

→ Demandeurs d'emploi

Vous pouvez demander à Pôle Emploi (même si vous n'êtes pas indemnisé) de mobiliser l'AIF (Aide individuelle à la Formation) pour financer vos formations. **Contactez-nous 1 mois avant la première formation souhaitée** pour que nous établissions un devis pour Pôle Emploi (établi à environ 220 € par journée et généralement de 90

à 150 € pour les modules en distanciels). Il suffit de nous le mentionner lorsque vous remplissez le formulaire d'inscription en ligne à nos formations. **Si vous souhaitez réaliser plusieurs formations, nous pouvons éditer un devis unique.** Si nécessaire, nous vous rappelons.

→ Indépendants

• Vous cotisez à l'URSSAF ?

Vous vous acquittez donc de la contribution à la formation professionnelle (CFP) : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23459>

Vous pouvez en contrepartie obtenir une prise en charge de vos frais de formation.

Pour plus d'information et pour savoir où vous adresser en fonction de votre secteur d'activité (libéral, commerce, artisanat, artiste...) :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31148>

→ Autofinancement

Vous allez financer vous-même votre formation ?

Contactez-nous pour établir un devis (un tarif journalier préférentiel vous sera proposé) !

• A noter...

Nos formations ne sont pas éligibles au CPF.

Fédération Départementale des CIVAM du Gard

Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural



■ Missions *Animer - Former - Accompagner - Sensibiliser - Défricher -*

- Accompagner la transition agricole vers l'Agriculture Biologique et l'agroécologie.
- Faire le lien entre agriculture et société.
- Rendre accessible une alimentation bio et locale.

Une ASSOCIATION

60 ans
d'actions
& de
convictions !

■ Champs d'intervention

- Agriculture Biologique
- Agroécologie
- Formation
- Création d'activités - Emploi
- Education & Sensibilisation
- Circuits courts & Alimentation
- Agritourisme - De Ferme en Ferme
- Projet création d'un Tiers Lieu



Quelques actions phares

- Formations et journées techniques
- Compostage collectif à la ferme
- Accompagnement des jardins collectifs
- Défis Alimentation
- «Le Gard de Ferme en Ferme»
- Ateliers grand public jardin, cuisine bio...
- Expositions et éditions de livrets...

■ Moyens pour agir

- Une fédération départementale
- Des groupes CIVAM locaux et/ou thématiques
- Une équipe de salariés et d'administrateurs
- Des partenaires techniques et financiers
- Un réseau national et régional



FD CIVAM du Gard


216 Chemin de Campagne 30250 SOMMIÈRES

Pôle Formation tél.06 33 29 91 44

formation@civamgard.fr

www.civamgard.fr

Organisme de formation déclaré en Préfecture

 Suivez l'actualité
de nos formations
et de nos actions
 sur Facebook
 Instagram, Twitter

